

# P

## PREMIÈRES INFORMATIONS

# PREMIÈRES SYNTHÈSES

### L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SCOLARITÉ ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES (1996-1998)

**A**près un allongement sensible de 1985-86 à 1994-95, la durée moyenne des études s'est stabilisée en 1996-97 et 1997-98. La durée de formation d'un enfant entrant en maternelle atteint aujourd'hui près de 19 ans. Le nombre de sortants de formation initiale, supérieur à 730 000 en 1997, est en augmentation depuis 1994. Pourtant, l'effectif des générations concernées diminue depuis 1990, en raison de la baisse des naissances du milieu des années soixante-dix. Sur cinq sortants de 1997, les deux premiers possèdent un diplôme d'enseignement supérieur, le troisième est bachelier, le quatrième titulaire d'un CAP ou d'un BEP, et le cinquième possède au mieux le Brevet.

Au cours de la présente décennie, le nombre de nouveaux embauchés comptabilisé par l'enquête Emploi a varié, assez précisément, en fonction de la croissance économique. En France, rares sont les jeunes ayant déjà un pied dans l'entreprise avant la fin de leur formation. Dès lors, la conjoncture influe directement sur l'emploi des jeunes, au moment de leur sortie du système éducatif, mais aussi durant les quatre années qui suivent (phase d'insertion). La reprise économique de 1997, puis le démarrage des emplois jeunes s'accompagnent ainsi d'une nette embellie des conditions d'insertion. En mars 1998, comme en mars 1995, la reprise de l'embauche est pour une grande part le fait de contrats à durée limitée ; toutefois, à la différence de 1995, les contrats à durée indéterminée occupés par des jeunes en phase d'insertion augmentent aussi fortement.

Depuis 1990, la qualification des postes offerts par les entreprises varie, elle aussi, en fonction des fluctuations de l'activité. Les nouveaux embauchés occupent, à tous âges, davantage de postes d'ouvriers et d'employés non qualifiés que les personnes plus anciennes dans leurs entreprises. Avec leurs diplômes, les jeunes sont plus souvent embauchés sur des postes intermédiaires et supérieurs. Cependant, pour un diplôme déterminé, la qualification des emplois occupés n'a cessé de se dégrader de 1991 à 1997.



## Stabilisation de la durée des études, et augmentation du nombre des sortants

L'effort consenti pour conduire davantage de jeunes au terme de l'enseignement secondaire a conduit à un allongement de plus de 1,7 année de la *durée moyenne des études* (1) entre 1985-86 et 1994-95. La tendance est à la stabilisation : la durée des études progresse très modérément en 1995-96 (+0,1 année), puis se stabilise en 1996-97 et 1997-98 (2). Actuellement, les élèves entrant en maternelle fréquentent près de 19 ans, en moyenne, les établissements scolaires ou universitaires et les centres de formation d'apprentis.

L'enquête Emploi de l'INSEE permet d'identifier les *sortants de formation initiale*. Les sortants de 1995, 1996 et 1997 sont âgés, en moyenne, de 21,6 ans, alors qu'ils avaient 20,7 ans en 1990 et 18,6 ans environ en 1975. Ce « vieillissement » des sortants constaté entre 1990 et 1995 traduit, marginalement, un léger vieillissement des sortants à chaque *niveau de formation*, mais pour l'essentiel, leur déplacement vers les niveaux supérieurs. Fortement hiérarchisés par niveaux de formation, les âges moyens de sortie s'échelonnent entre moins de 18 ans pour les « non-qualifiés », qui ont arrêté leurs études au collège ou avant l'année terminale de CAP/BEP, et 25 ans pour les diplômés de l'enseignement supérieur long.

Lorsque les études s'allongent, le nombre annuel de sortants devient inférieur à l'effectif des *générations en âge de sortir du système éducatif* (mécanisme de

*réretention*). Il en a été ainsi de 1988-89 à 1993-94, lorsque la durée des études a augmenté d'au moins 0,2 année par an. Les jeunes qui ont achevé leurs études durant cette période ont représenté moins de 80 % des effectifs des générations importantes dont ils étaient issus (graphique 1).

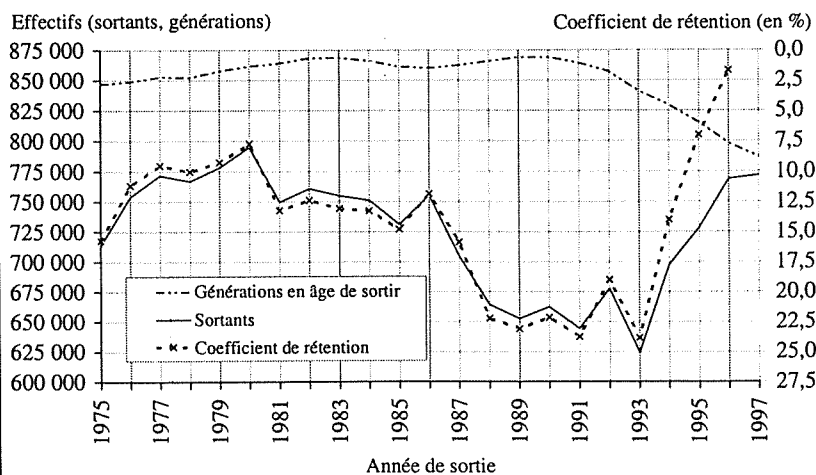
De 1994-95 à aujourd'hui, la tendance est inverse : l'allongement des études a ralenti, puis s'est interrompu. La *réretention* dans le système éducatif est donc de plus en plus faible, et les sortants sont de plus en plus nombreux. Pourtant, ils sont issus, en proportion croissante, des générations moins nombreuses nées après 1974. Actuellement, la durée des études est stable, et le nombre de sortants est quasiment égal à l'effectif des générations en âge de quitter le système éducatif.

Sur un total de 732 000 *sortants de formation initiale* en 1997, 383 000 ont abordé l'enseignement supérieur (286 000 y ont obtenu un diplôme) et 127 000 n'ont été qu'en terminale. Par ailleurs, 165 000

### AVERTISSEMENT

Cette étude est fondée sur les principaux concepts du *Bilan formation emploi 1996* : l'insertion professionnelle des jeunes est appréhendée, chaque année, sur les jeunes qui sont sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (*période d'insertion*). La sortie de formation initiale est la première interruption de formation d'au moins un an. Les niveaux d'études des sortants sont représentatifs de ceux des générations. Ce n'est pas le cas, en revanche, lorsque les jeunes sont définis par leurs âges : par construction, les définitions par l'âge (par exemple : 14-19 ans, 16-25 ans) surreprésentent ceux qui ont quitté l'école les plus jeunes, donc aux niveaux d'études les plus faibles. La période d'insertion de quatre ans se caractérise par l'instabilité des emplois et de fortes fluctuations du chômage. Cette étude actualise les indicateurs du *Bilan formation emploi 1996* sur les sortants et l'insertion professionnelle. Elle propose aussi un nouveau regard sur les mécanismes de l'insertion, en distinguant les nouveaux embauchés des plus anciens dans leurs entreprises.

Graphique 1  
Effectifs des sortants et des générations en âge de sortir du système éducatif, coefficient de rétention, de 1975 à 1997



Lecture : En 1981, 864 000 jeunes atteignent l'âge de sortir du système éducatif (« générations en âge de sortir »). A la même date, la *comparaison des effectifs inscrits* dans les établissements scolaires et les centres de formation d'apprentis permet d'estimer que 750 000 d'entre eux sortent effectivement. Les sortants représentent 87 % de l'effectif des générations en âge de sortir. Le coefficient de rétention s'élève alors à 13 % (1 - 87 %). Pour plus de précision : voir encadré méthodologique.

Sources : estimation au moyen des recensements d'effectifs (Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Technologie), et INSEE. Non compris les élèves sortis de l'enseignement primaire.

(1) - Les termes en italiques sont définis avec plus de précision dans l'encadré méthodologique. Le lecteur pourra aussi s'y reporter pour obtenir davantage d'explications sur les représentations graphiques.

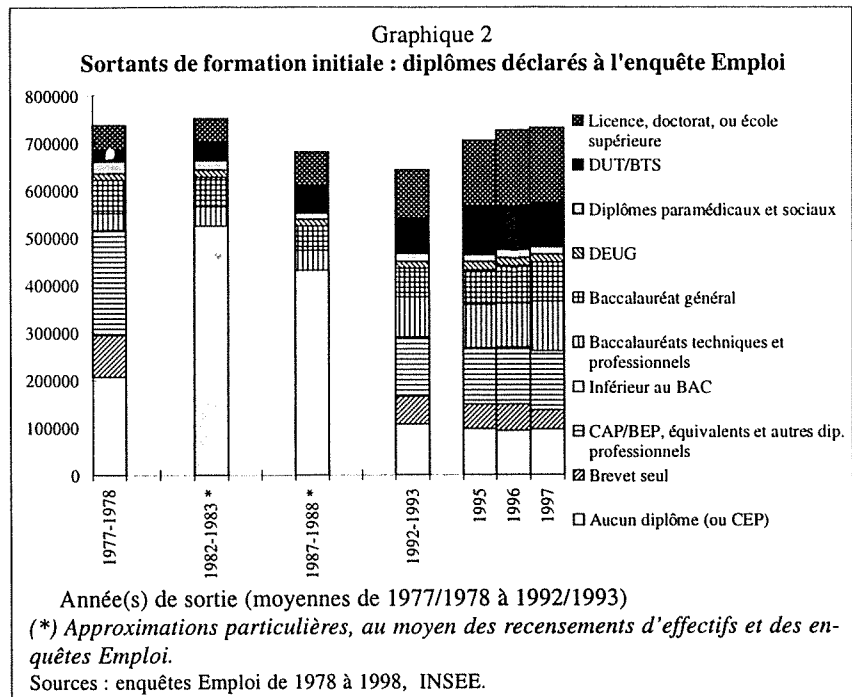
(2) - Estimation provisoire, fondée sur les recensements d'effectifs.

sont sortis au niveau du CAP/BEP et 57 000 à un niveau inférieur. Depuis 1994, la moitié des sortants a fait des études supérieures, contre quatre sur dix en 1990. Inversement, seulement 30 % des sortants ont aujourd'hui au mieux le niveau CAP, contre 45 % en 1990. En 1996, les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur long sont plus nombreux qu'en 1995. Cependant, en 1997, les mouvements sont faibles, et les sortants supplémentaires terminent leur formation au niveau « médian » que constitue, actuellement, le niveau du baccalauréat.

En matière de diplômes, les évolutions sont comparables (graphique 2). Les moins diplômés, en particulier, sont de moins en moins nombreux : plus de 200 000 sortants n'avaient aucun diplôme et plus de 70 000 étaient titulaires du seul Brevet à la fin des années soixante-dix, contre moins de 100 000 sortants sans diplôme et environ 50 000 titulaires du seul Brevet en 1996 et 1997.

### Meilleures conditions d'embauche et baisse du chômage d'insertion en 1998

En mars 1998, près de la moitié des sortants de 1997 occupent un emploi (3). Parmi eux, 85 % ont

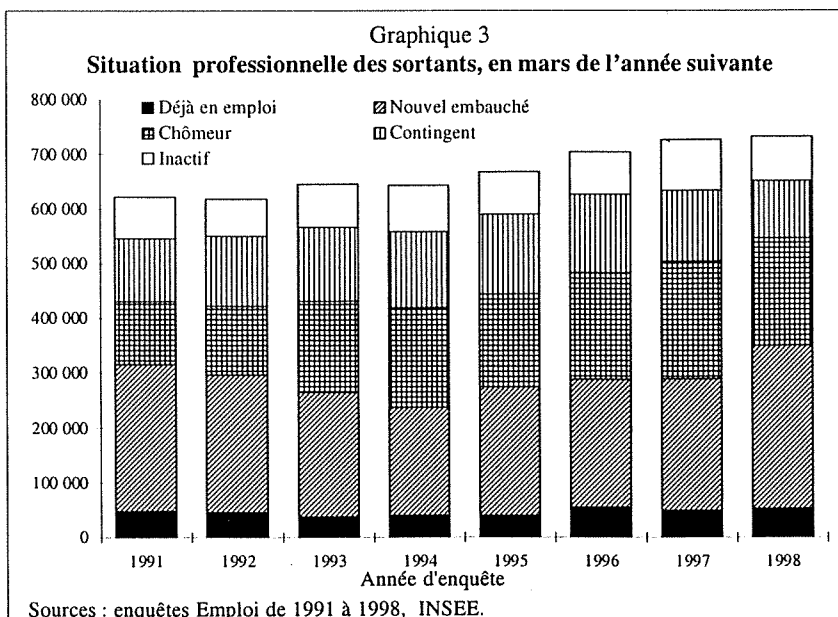


moins de un an d'ancienneté dans l'entreprise où ils travaillent et sont des *nouveaux embauchés*, tandis que 15 % poursuivent leur activité chez un ancien employeur (4). Par ailleurs, 27 % des sortants recherchent un emploi et sont chômeurs, 14 % sont militaires du contingent, tandis que 11 % n'exercent ni ne recherchent d'activité professionnelle. Les conditions d'emploi des sortants se sont nettement améliorées en mars 1998 : les nouveaux embauchés sont environ 55 000 de plus qu'en mars 1997, les jeunes déjà en emploi 5 000 de plus (graphique 3). Cependant, comme les sortants sont eux-mêmes plus nom-

breux (5 000), que la reprise entraîne davantage de jeunes à se présenter sur le marché du travail (- 10 000 inactifs), et que le service national concerne moins de jeunes (- 25 000), la baisse du chômage n'est que de 20 000. Le *taux chômage* des sortants baisse donc moins (à peine quatre points de moins entre 1997 et 1998) que le *taux de nouveaux embauchés*

(3) - Près de la moitié des sortants situent la date de la fin de leur formation avant le mois de juillet (dont 4 sur 10 en juin), un quart en juillet ou en août, et un quart au cours des mois d'automne. En mars 1998, les sortants de 1997 ont terminé leurs études depuis 8 mois en moyenne.

(4) - En France, une fraction plutôt limitée des jeunes occupe un emploi tout en poursuivant une formation : 5 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 1996, contre 40 % au Danemark, 29 % aux Pays-Bas, 18 % en Allemagne, 15 % en Autriche, 14 % en Grande-Bretagne, et 10 % en Finlande (cf. : Freysson L.). Comme en France, ces situations combinant de l'emploi et de la formation sont peu fréquentes en Irlande et en Pologne (4 %), en Espagne (3 %), et sont même rares en Suède, en Grèce, en Italie, au Luxembourg et en Belgique (2 % au plus des 15-24 ans). La plupart des jeunes recherchent alors un emploi après leur sortie de établissements formateurs, ce qui confère au contexte de « la première embauche » un rôle déterminant sur leur niveau de chômage, et fait de leur période d'insertion une phase instable.



n'augmente (près de huit points de mieux) (graphique 4).

Les embauches sont beaucoup plus fréquentes dans la phase d'insertion, définie par les quatre années qui suivent la sortie. En mars 1998, les nouveaux embauchés représentent 46 % des sortants de 1997 présents sur le marché du travail, mais aussi 38 % des actifs sortis depuis deux ans (c'est-à-dire en 1996), 32 % de ceux sortis en 1995 et 25 % de ceux sortis en 1994 (graphique 5). Les mouvements sont ensuite beaucoup plus modérés : les plus « âgés », qui représentent les neuf dixièmes de la population active, enregistrent ainsi, en 1998, avec la reprise, une hausse de leur « taux » de nouveaux embauchés de 0,4 point, contre + 3,0 point pour les jeunes sortis depuis moins de cinq ans (encadré 1).

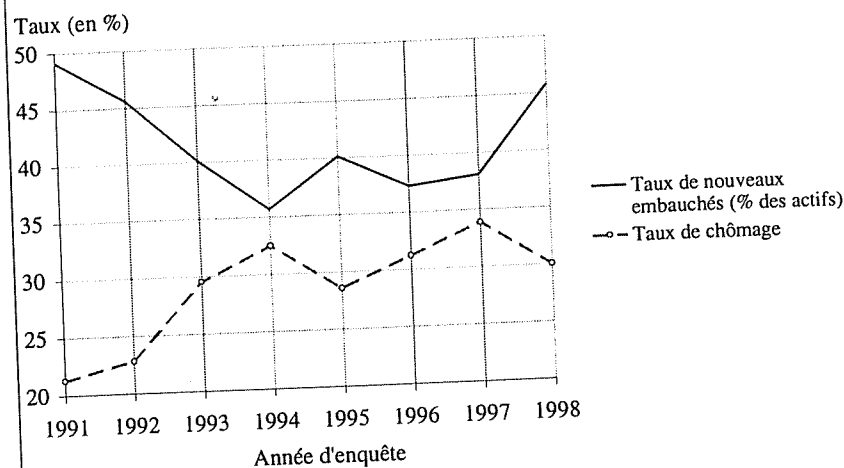
Au bout du compte, la baisse du chômage d'insertion (-2,8 points) et la stabilisation de la durée des études entraînent en mars 1998, pour la première fois depuis 1989, une diminution de l'âge auquel la moitié des jeunes occupent un emploi : 23,4 ans en mars 1998, contre 23,5 ans en mars 1997, et 20 ans en 1980.

### La part des jeunes dans les embauches augmente

En mars 1998, 190 000 jeunes travaillent tout en poursuivant une formation initiale dans un établissement scolaire, le plus souvent universitaire. Depuis 1992, cet effectif varie entre 160 000 (point le plus bas en 1994) et 180 000. Par ailleurs, plus de 40 000 « stagiaires » ont entrepris une formation en alternance dans la foulée de leur scolarité, et considèrent qu'ils poursuivent leur formation initiale. Du surveillant d'établissement sco-

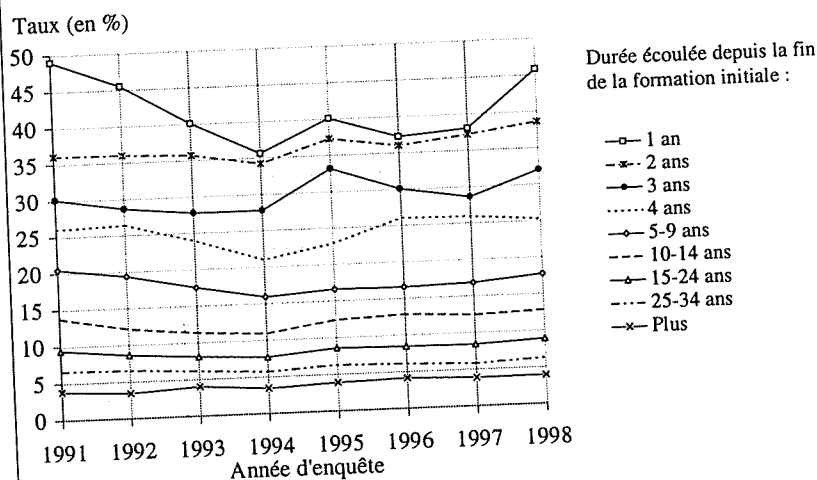
(5) - En mars 1991, pourtant, les jeunes sortis de 1987 à 1990 ont eu les meilleures conditions d'emploi de la période, en raison de leur faible nombre.

Graphique 4  
Évolution symétrique des taux de chômage et de nouveaux embauchés (sortants)



Sources : enquêtes Emploi de 1991 à 1998, INSEE.

Graphique 5  
Embauches plus fréquentes pendant la période d'insertion



Sources : enquêtes Emploi de 1991 à 1998, INSEE.

laire, à l'interne en médecine, ils ont commencé à travailler avant d'avoir obtenu leur diplôme et achevé leur formation initiale, et se sont préinsérés dans la vie active.

Sur 100 nouveaux embauchés de mars 1998, 31 sont des jeunes sortis de formation initiale depuis moins de cinq ans ou des stagiaires et étudiants préinsérés (31,3 %). Ces mêmes jeunes représentaient 30,4 % des nouveaux embauchés en mars 1997, environ 29 % de 1992 à 1996, et 27,4 % seulement en mars 1991 (5). La part de ces jeunes dans l'ensemble des « embauches » augmente, en mars 1998, à la fois parce qu'ils sont plus souvent embauchés que les autres et

parce que le nombre de sortants a beaucoup augmenté.

### Les emplois offerts : plus souvent temporaires et dans l'ensemble moins qualifiés

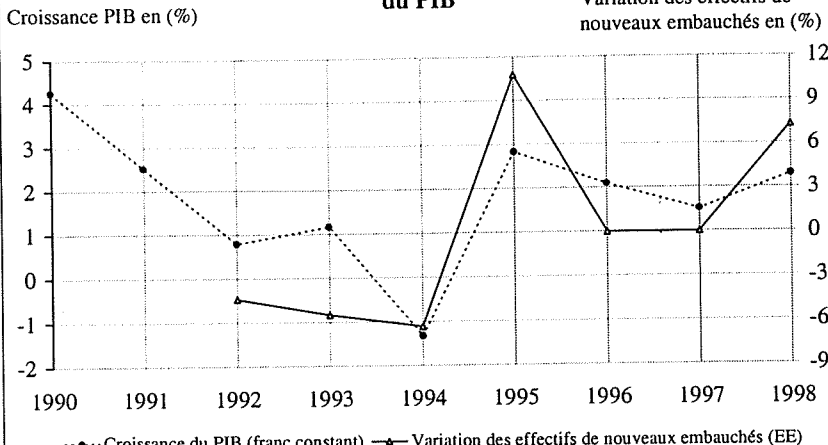
Le nombre d'emplois aidés dont bénéficient les jeunes âgés de moins de 26 ans a légèrement augmenté en 1997, après une faible diminution en 1996. Ces emplois concernaient près de 900 000 jeunes à la fin de 1997 (550 000 sans apprentis) (tableau 1). Pour ce groupe d'âges, un peu plus d'un tiers des emplois bénéficie d'une aide (22 % sans apprentis).

Encadré 1

**SUR LA DÉCENNIE, LES VARIATIONS DES EFFECTIFS DE NOUVEAUX EMBAUCHÉS DEPENDENT ÉTROITEMENT DE LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE**

Par construction, les nouveaux embauchés dénombrés par l'enquête Emploi comptabilisent davantage de recrutements durables (ceux qui restent) que de recrutements éphémères. Selon cet indicateur, le choc de 1991, puis la récession de 1993, ont conduit au niveau d'embauche le plus bas de la période en mars 1994 : les nouveaux embauchés ont été alors moins de 2,7 millions, contre 3 millions en 1991 et près de 2,9 millions en 1992. De 1995 à 1997, ils ont été, sans variation significative, près de 3 millions. Avec 3,2 millions, le niveau d'embauche de mars 1998 est le plus élevé de la période. Les variations des effectifs de nouveaux embauchés sont donc assez corrélées à la croissance du produit intérieur brut (PIB) durant les années quatre-vingt-dix.

**Les nouveaux embauchés définis dans l'enquête Emploi, et la croissance du PIB**



N. B. : Sur le graphique, le point 1998 porte sur la croissance du PIB de 1997 (qui compare la production de 1997 à celle de 1996) et sur la progression des nouveaux embauchés entre mars 1997 et mars 1998.  
Source : INSEE.

Selon l'enquête Emploi de mars 1998, ces emplois aidés, et notamment les emplois jeunes, toucheraient plus sélectivement les jeunes en phase d'insertion. Ce ne sont pas les faibles variations de l'emploi « aidé » du secteur privé qui expliquent la très nette reprise de l'embauche des jeunes en mars 1998. En revanche, celle-ci est amplifiée par le développement des emplois jeunes dans le secteur non marchand.

La part des nouveaux embauchés titulaires d'un *emploi temporaire* est en forte extension depuis le début des années quatre-vingt-dix, en phase d'insertion (+ 13 points) comme ultérieurement (+ 14 points) (graphique 6). Les jeunes en phase d'insertion sont un peu plus souvent embauchés sur contrat temporaire (10 à 11 points de plus). La hausse des embauches à durée déterminée est ainsi une caractéristique générale des emplois offerts dans les années quatre-vingt-dix : dans une conjoncture incertaine, les entreprises

Tableau 1  
Stabilité des mesures d'aide à l'emploi destinées aux moins de 26 ans *Effectifs recensés, en milliers*

Nature de la mesure	Déc. 1995	Déc. 1996	Déc. 1997	Mars 1998
<b>Alternance</b> .....	<b>446</b>	<b>455</b>	<b>489</b>	<b>485</b>
- contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation .....	154	140	149	155
- apprentissage .....	292	315	340	330
<b>Emploi non marchand</b> .....	<b>118</b>	<b>91</b>	<b>105</b>	<b>121</b>
- « emplois jeunes » .....	0	0	21	38
- CES, CEC, CEV .....	118	91	84	83
<b>Emploi marchand (autre qu'alternance)</b> .....	<b>294</b>	<b>309</b>	<b>299</b>	
- aide au premier emploi des jeunes .....	76	48	7	
- abattement temps partiel .....	124	141	160	
- exonérations de charges (1er + 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> salariés) .....	37	30	28	27
- contrats initiative emploi + contrats de retour à l'emploi .....	41	75	88	84
- autres mesures (1) .....	16	15	16	
<b>Ensemble</b> .....	<b>858</b>	<b>855</b>	<b>893</b>	
Indicateur du poids dans l'emploi (en %) (2) .....	33	34	35	
<b>Ensemble hors apprentissage</b> .....	<b>566</b>	<b>540</b>	<b>553</b>	
Indicateur du poids dans l'emploi (hors apprentissage) (en %) (2) .....	22	22	22	

(1) Salariés des entreprises d'insertion ou associations intermédiaires, conventions de coopération, et aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE).

(2) Indicateur du poids dans l'emploi : emploi aidé rapporté au nombre d'emplois occupés par des jeunes de cette même tranche d'âges au mois de mars de l'année suivante (enquête Emploi, INSEE).

N. B. : Les données du premier trimestre (mars) fournissent des indications sur la progression des « emplois jeunes ». Dans l'ensemble, néanmoins, elles sont peu comparables à celles du quatrième trimestre (décembre), en raison de la saisonnalité des contrats.

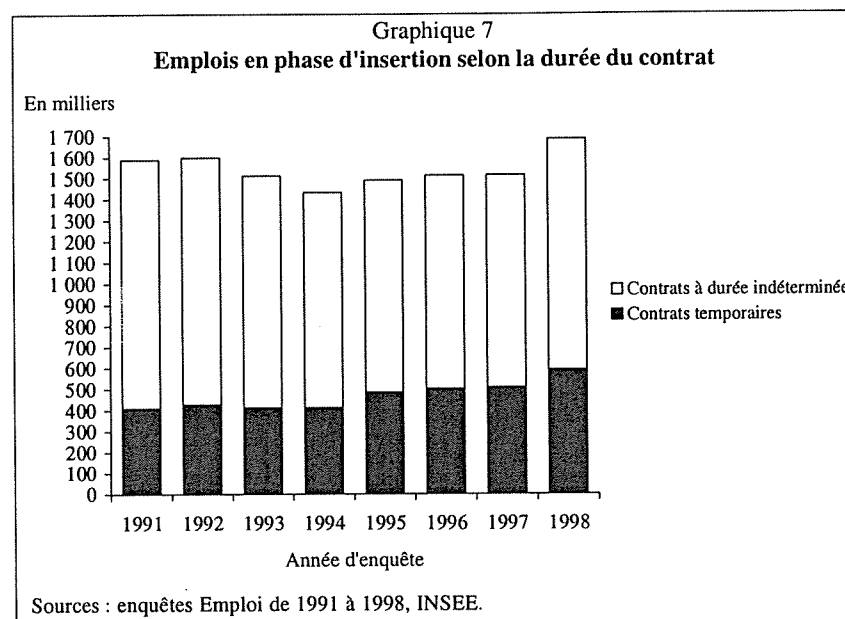
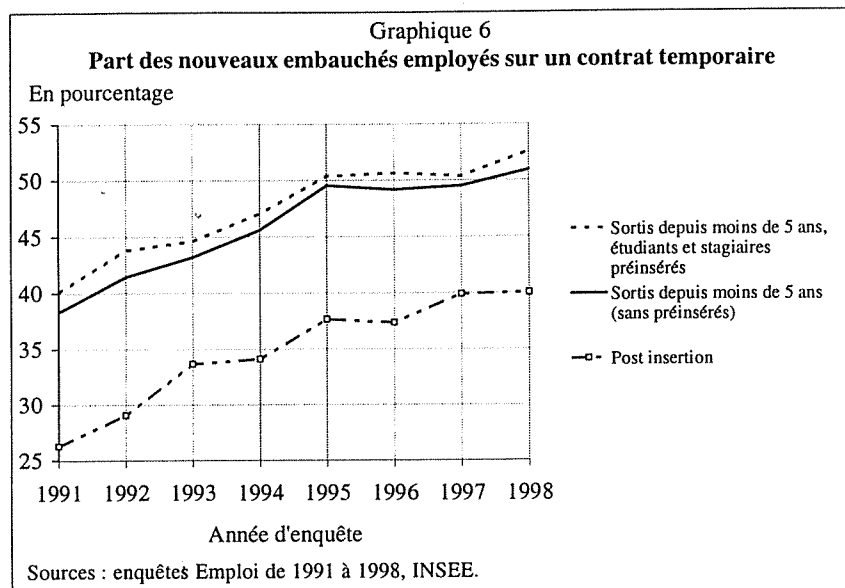
Source : MES-DARES.

hésitent à s'engager durablement. A cause de la fréquence des embauches, ces contrats temporaires concernent quatre fois plus d'emplois en tout début de carrière (35 % en mars 1998) que par la suite (moins de 8 % des emplois en moyenne). Ainsi, les jeunes en phase d'insertion détiennent 30 % des postes d'intérimaires et 27 % des contrats à durée déterminée du secteur privé (un peu plus que l'année précédente).

En mars 1998, comme en mars 1995, ces jeunes ont bénéficié d'environ 100 000 embauches de plus que l'année précédente, dont plus de 60 000 contrats temporaires. De plus, en mars 1998, les emplois à durée indéterminée détenus par les jeunes en phase d'insertion ont augmenté de plus de 80 000, alors qu'ils n'avaient pas progressé en mars 1995 (graphique 7). En outre, plusieurs milliers de contrats temporaires ont été renouvelés. Au total, avec 1,7 million d'emploi occupés par les jeunes en phase d'insertion, soit environ 170 000 de plus qu'en mars 1997, le plus haut niveau de la décennie est observé en mars 1998.

Jeunes hommes (10 %) et jeunes femmes (30 %) en phase d'insertion travaillent autant à temps partiel en mars 1998 qu'en mars 1996. Pourtant, depuis deux ans, le temps partiel a continué à se développer pour l'ensemble de la population féminine, au même rythme qu'au début des années quatre-vingt-dix. Contrairement aux jeunes hommes, les jeunes femmes travaillent aujourd'hui moins souvent à temps partiel que leurs aînées en tout début de carrière.

(6) - *Assez paradoxalement, les jeunes sont plus représentés dans les professions (supérieures, intermédiaires, et du secteur public dans son ensemble) où la mobilité par voie d'embauche est faible (à l'aune du rapport entre nouveaux embauchés et ensemble des emplois).*



### Les jeunes accèdent plus souvent aux professions supérieures et intermédiaires

Le nombre de nouveaux embauchés dans les professions intermédiaires, supérieures et sur les postes qualifiés d'employés et d'ouvriers a chuté de mars 1991 à mars 1994. Ces effectifs marquent une première reprise en mars 1995, puis une nouvelle en mars 1998. A cette date, les nouveaux embauchés dans les professions intermédiaires sont aussi nombreux qu'au début de la décennie. Ceux des professions supérieures sont en progression (+ 10 %). En revanche, les embauches d'ouvriers ou d'employés qualifiés ont régressé (- 8 %), tandis que celles des non-qualifiés

sont en nette extension (+ 14 %). Le mouvement sur l'ensemble des emplois est plus modéré pour les ouvriers et les employés (+ 5 % de non-qualifiés, + 1 % de qualifiés) et plus marqué, au contraire, pour les professions supérieures (+ 16 %) et intermédiaires (+ 6 %), puisqu'amplifié par la mobilité interne aux entreprises.

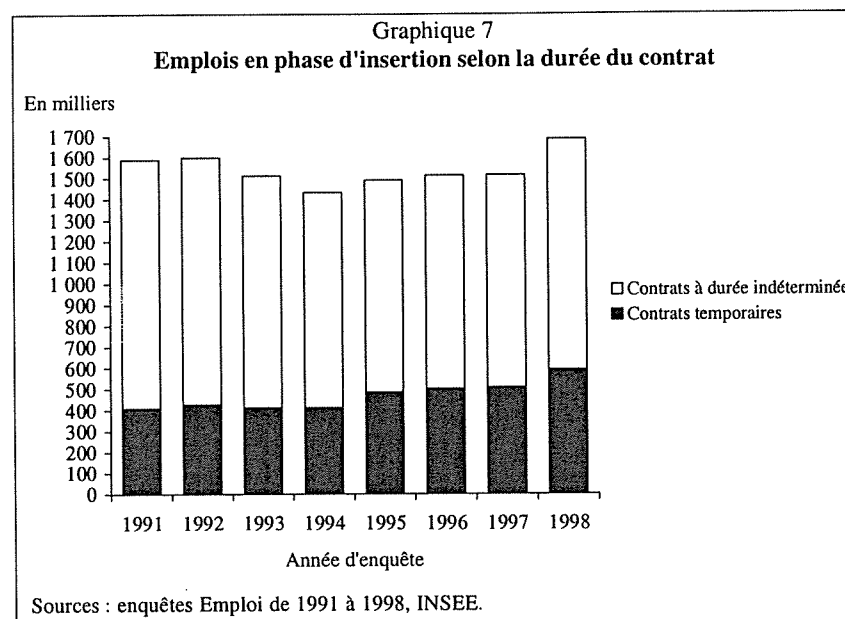
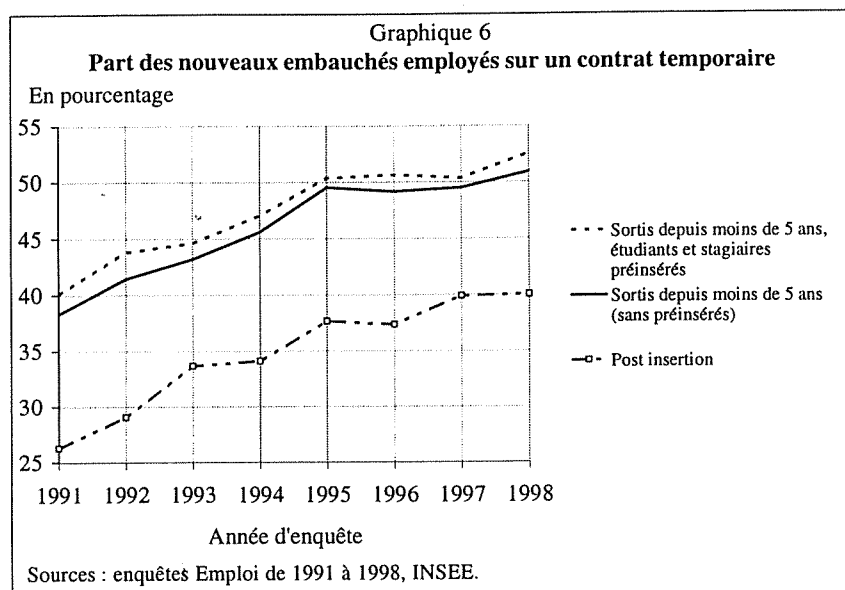
Plus diplômés que leurs aînés, les jeunes sont plus souvent embauchés sur des postes intermédiaires et supérieurs : 38 % en mars 1998 (contre 26 % des plus anciens) (graphiques 8.a et 8.b). Ils sont plus présents aussi parmi les nouveaux salariés du secteur public (6). La part des ouvriers et employés non qualifiés augmente à peu près

hésitent à s'engager durablement. A cause de la fréquence des embauches, ces contrats temporaires concernent quatre fois plus d'emplois en tout début de carrière (35 % en mars 1998) que par la suite (moins de 8 % des emplois en moyenne). Ainsi, les jeunes en phase d'insertion détiennent 30 % des postes d'intérimaires et 27 % des contrats à durée déterminée du secteur privé (un peu plus que l'année précédente).

En mars 1998, comme en mars 1995, ces jeunes ont bénéficié d'environ 100 000 embauches de plus que l'année précédente, dont plus de 60 000 contrats temporaires. De plus, en mars 1998, les emplois à durée indéterminée détenus par les jeunes en phase d'insertion ont augmenté de plus de 80 000, alors qu'ils n'avaient pas progressé en mars 1995 (graphique 7). En outre, plusieurs milliers de contrats temporaires ont été renouvelés. Au total, avec 1,7 million d'emploi occupés par les jeunes en phase d'insertion, soit environ 170 000 de plus qu'en mars 1997, le plus haut niveau de la décennie est observé en mars 1998.

Jeunes hommes (10 %) et jeunes femmes (30 %) en phase d'insertion travaillent autant à temps partiel en mars 1998 qu'en mars 1996. Pourtant, depuis deux ans, le temps partiel a continué à se développer pour l'ensemble de la population féminine, au même rythme qu'au début des années quatre-vingt-dix. Contrairement aux jeunes hommes, les jeunes femmes travaillent aujourd'hui moins souvent à temps partiel que leurs aînées en tout début de carrière.

(6) - *Assez paradoxalement, les jeunes sont plus représentés dans les professions (supérieures, intermédiaires, et du secteur public dans son ensemble) où la mobilité par voie d'embauche est faible (à l'aune du rapport entre nouveaux embauchés et ensemble des emplois).*



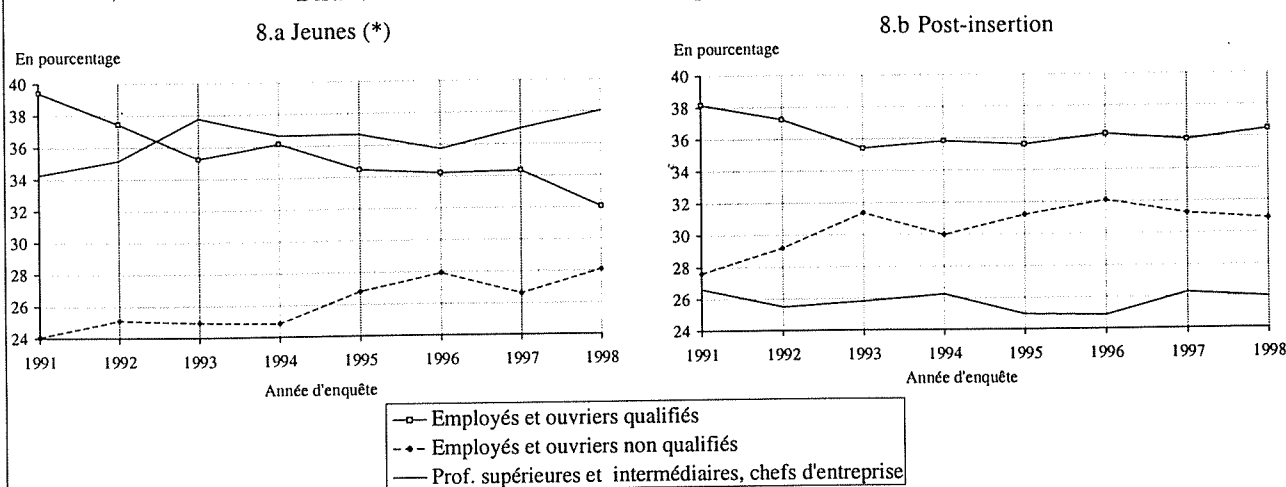
### Les jeunes accèdent plus souvent aux professions supérieures et intermédiaires

Le nombre de nouveaux embauchés dans les professions intermédiaires, supérieures et sur les postes qualifiés d'employés et d'ouvriers a chuté de mars 1991 à mars 1994. Ces effectifs marquent une première reprise en mars 1995, puis une nouvelle en mars 1998. A cette date, les nouveaux embauchés dans les professions intermédiaires sont aussi nombreux qu'au début de la décennie. Ceux des professions supérieures sont en progression (+ 10 %). En revanche, les embauches d'ouvriers ou d'employés qualifiés ont régressé (- 8 %), tandis que celles des non-qualifiés

sont en nette extension (+ 14 %). Le mouvement sur l'ensemble des emplois est plus modéré pour les ouvriers et les employés (+ 5 % de non-qualifiés, + 1 % de qualifiés) et plus marqué, au contraire, pour les professions supérieures (+ 16 %) et intermédiaires (+ 6 %), puisqu'amplifié par la mobilité interne aux entreprises.

Plus diplômés que leurs aînés, les jeunes sont plus souvent embauchés sur des postes intermédiaires et supérieurs : 38 % en mars 1998 (contre 26 % des plus anciens) (graphiques 8.a et 8.b). Ils sont plus présents aussi parmi les nouveaux salariés du secteur public (6). La part des ouvriers et employés non qualifiés augmente à peu près

Graphique 8  
Distribution des nouveaux embauchés par catégorie professionnelle



(\*) Jeunes : sortis depuis moins de 5 ans et stagiaires et étudiants préinsérés

N. B. : La proportion de nouveaux embauchés qui ont rejoint les rangs des artisans, commerçants et agriculteurs, très faible chez les jeunes (de l'ordre de 2 %), n'est pas représentée sur le graphique.

Sources : enquêtes Emploi de 1991 à 1998, INSEE.

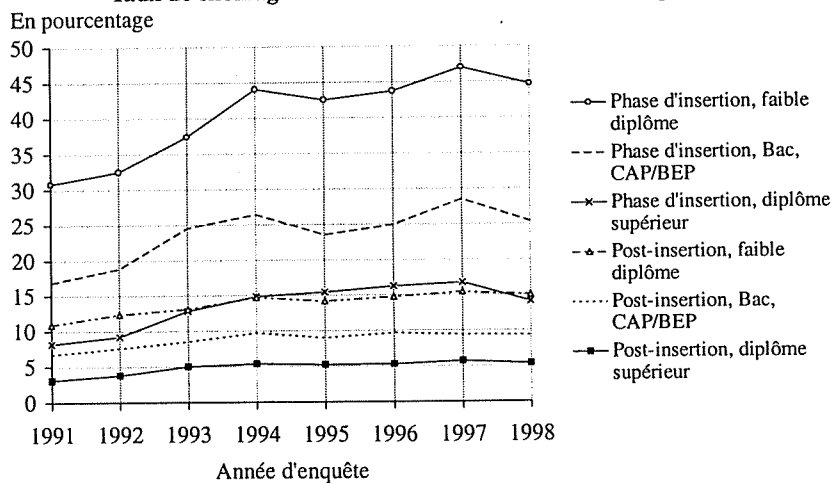
autant pour eux que pour les plus anciens, mais chez les jeunes, la hausse se produit après 1994.

### Le rôle toujours fondamental du diplôme

En mars 1998, les moins diplômés (au mieux le brevet) ont un taux de chômage trois fois plus important que les diplômés de l'enseignement supérieur, tant en phase d'insertion, que sur l'ensemble de la carrière ultérieure (graphique 9.a). Après une période d'emploi, le *taux de chômage* des moins diplômés est même plus de quatre fois supérieur à celui des diplômés du supérieur de même ancienneté, et ce, durant les vingt années qui suivent la sortie des établissements formateurs.

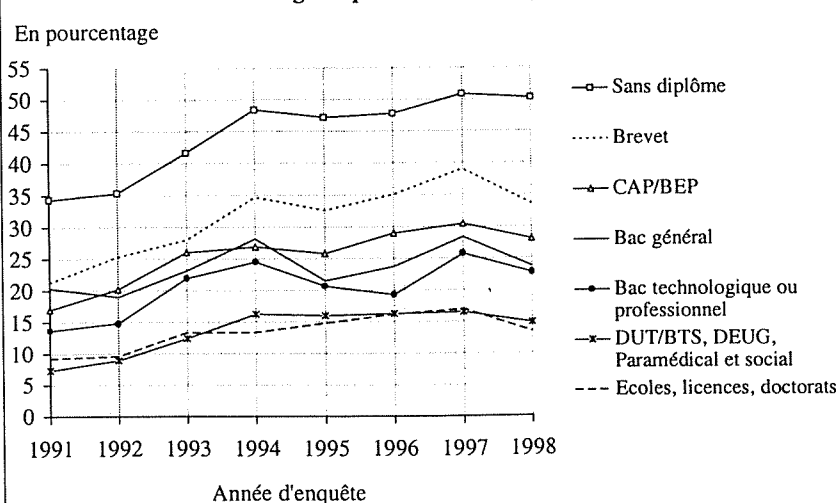
Les diplômés des seconds cycles de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, bacheliers) possèdent le même risque de chômage que la moyenne des jeunes en phase d'insertion, et un risque un peu inférieur ensuite. En mars 1998, comme avant 1994, le chômage d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur est moins intense que le chômage encouru par les moins diplômés sur l'ensemble de leur carrière ultérieure. Si les diplômés encourrent un risque de

Graphique 9.a  
Taux de chômage selon l'ancienneté et le niveau de diplôme



Sources : enquêtes Emploi de 1991 à 1998, INSEE.

Graphique 9.b  
Taux de chômage en phase d'insertion, selon le diplôme



Sources : enquêtes Emploi de 1991 à 1998, INSEE.

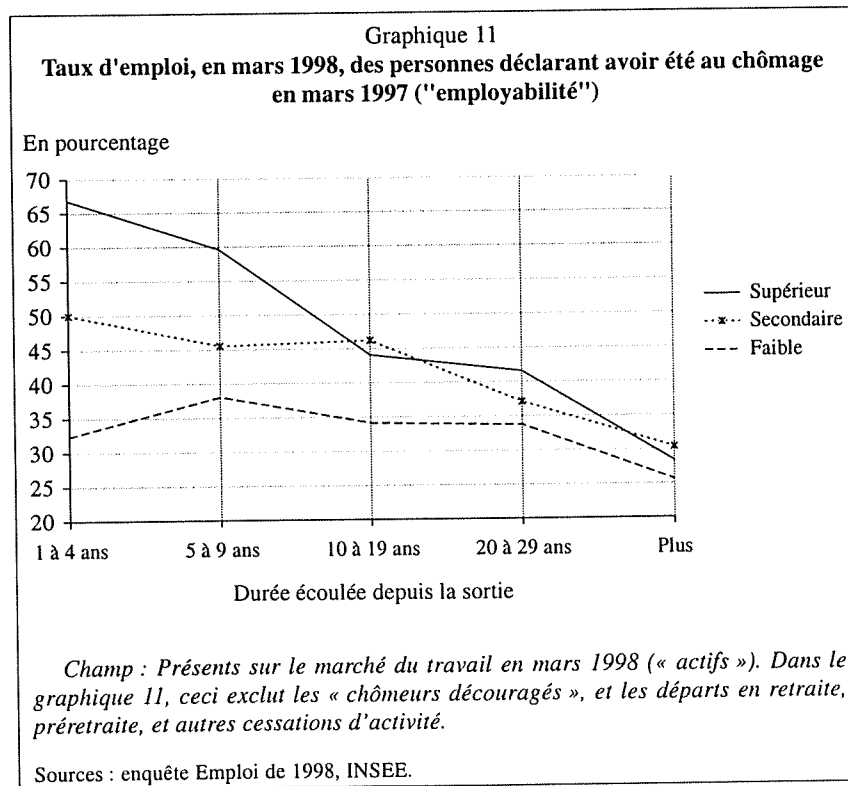
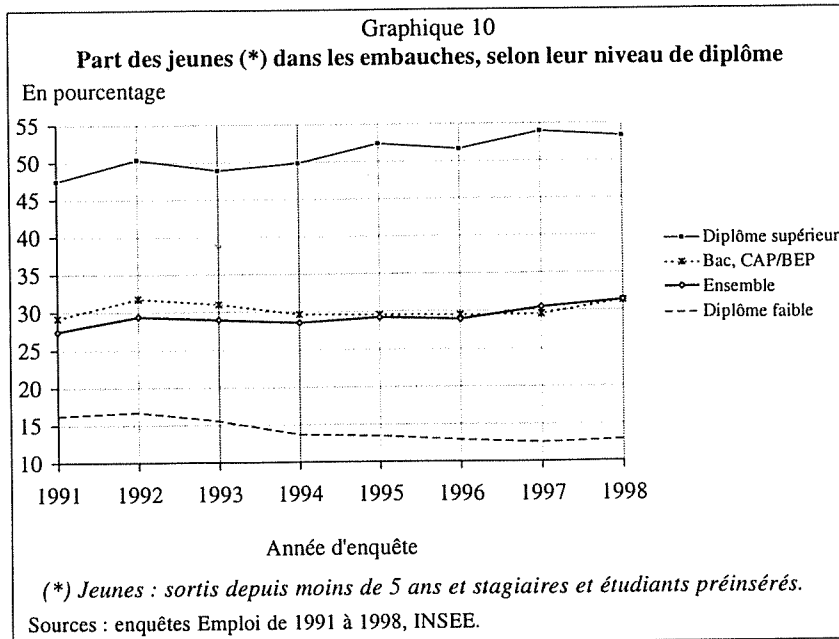


chômage assez élevé en tout début de carrière, leur taux de chômage est donc nettement inférieur ultérieurement.

La hiérarchie du chômage d'insertion est aussi perceptible à un niveau plus fin : un jeune ne possédant aucun diplôme sur deux présents sur le marché du travail est chômeur en mars 1998 (et même 53 % pour les « non qualifiés » des niveaux VI et Vbis), contre 34 % pour les titulaires du Brevet, 28 % pour les titulaires des CAP et BEP, 23 % pour les bacheliers, 15 % pour les diplômés du supérieur court et 13 % pour les diplômés du supérieur long (graphique 9.b). Parmi ces derniers, les diplômés du secteur paramédical et social et des grandes écoles se distinguent par un taux de chômage d'environ 8 % en mars 1998, deux fois inférieur tant à celui des diplômés des DUT/BTS, qu'à ceux des différents cycles universitaires. Sur la décennie, mars 1998 marque d'ailleurs le premier recul significatif du chômage des diplômés du supérieur. Les taux de chômage des bacheliers technologiques et professionnels, qui avaient sensiblement fléchi en mars 1995, diminuent aussi assez nettement. En revanche, les taux de chômage des non-diplômés demeurent élevés.

En mars 1998, sur 100 nouveaux embauchés possédant un diplôme d'enseignement supérieur (graphique 10), 53 sont des jeunes sortis depuis moins de cinq ans ou des étudiants et stagiaires préinsérés (44 en excluant ces préinsérés). A l'opposé, sur 100 nouveaux embauchés détenant au mieux un Brevet, 13 sont des jeunes dans cette situation (12 sans les stagiaires, mais 23 en incluant les apprentis). Le développement des formations supérieures et les très nettes différences d'exposition au chômage placent donc les jeunes dans des situations radicalement différentes sur le marché du travail.

L'« employabilité », mesurée par la proportion des actifs qui dé-



tiennent un emploi un an après avoir été au chômage, diminue sensiblement avec la durée écoulée depuis la sortie du système éducatif, et donc avec l'âge (graphique 11). En raison de l'intensité de la concurrence, toutefois, les moins diplômés en phase d'insertion n'ont quasiment pas d'avantage comparés aux plus âgés. Les différences « d'employabilité » liées au diplôme sont donc accentuées en début de carrière : plus le diplôme

est alors élevé, plus la réinsertion est aisée après le chômage.

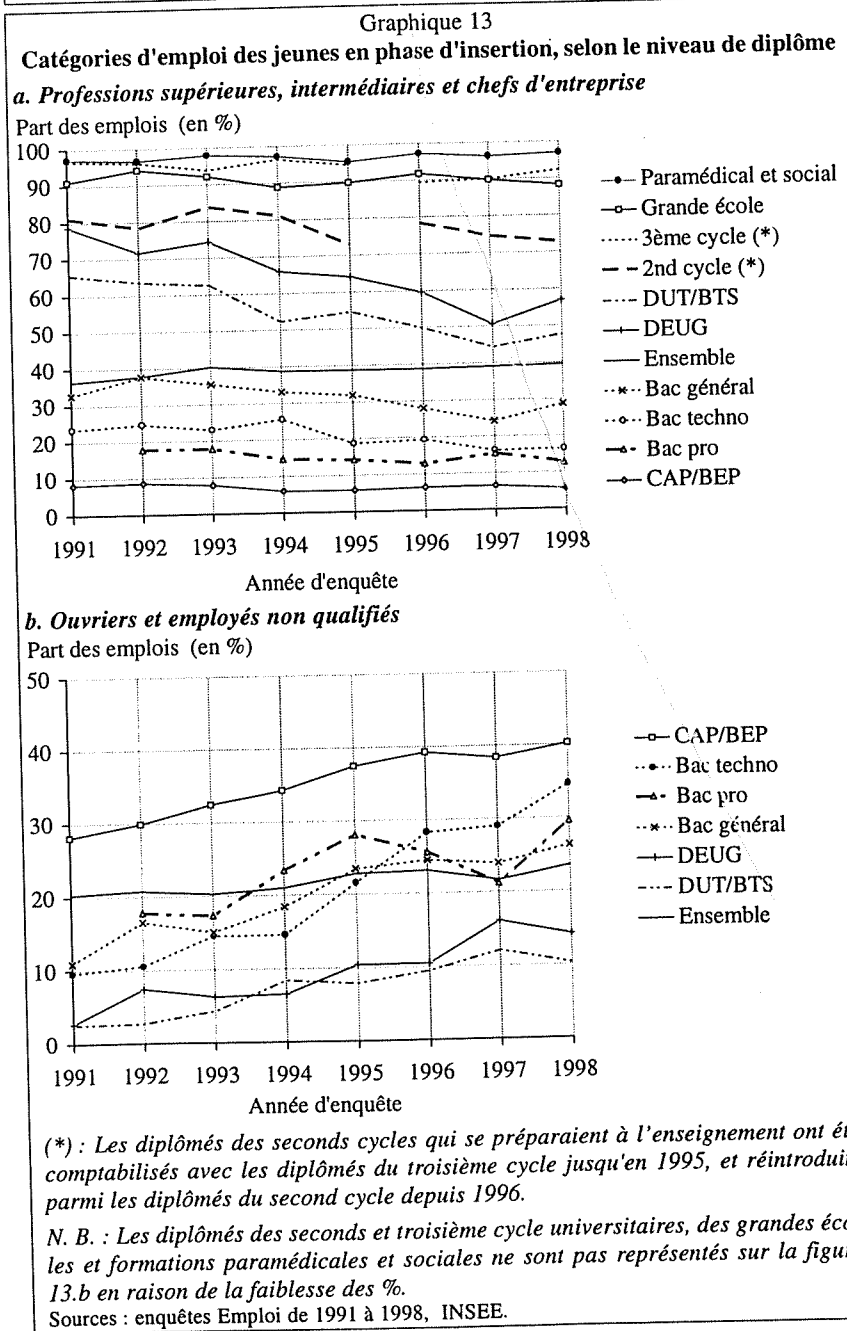
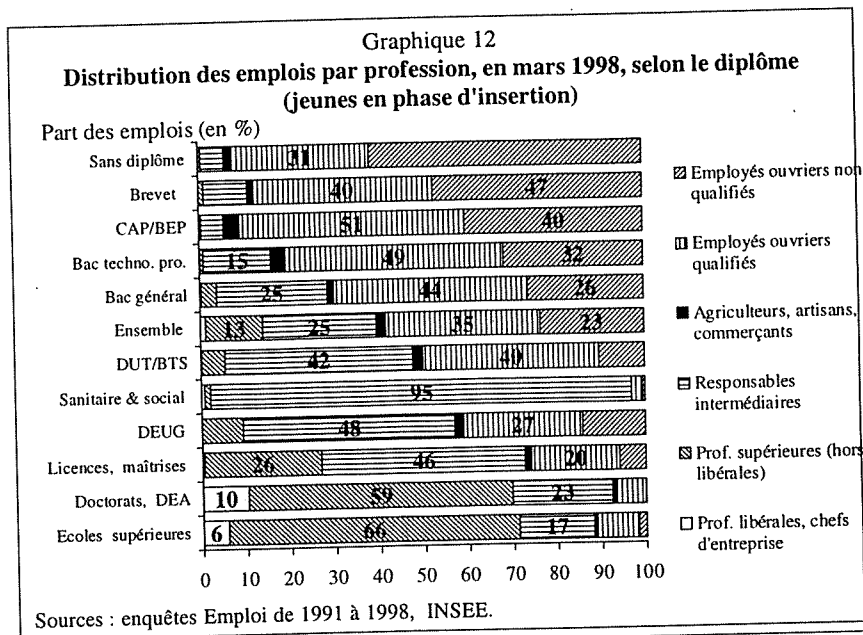
### Des déclassements de plus en plus fréquents de 1991 à 1997

En phase d'insertion, les différences d'accès aux professions selon le niveau de diplôme, sont plus fortes encore que les écarts de taux de chômage. En mars 1998, sept diplômés de niveau « bac+5 » sur dix,

qui occupent un emploi, exercent une profession supérieure (cadres, professions libérales) voire sont chefs d'entreprise, contre un diplômé des licences et maîtrises sur quatre. Toujours, sur dix jeunes possédant un emploi, plus de quatre titulaires des DEUG ou des BTS/DUT occupent un poste de responsabilité intermédiaire, tandis que sept bacheliers et neuf titulaires des CAP/BEP sont ouvriers ou employés (graphique 12).

Depuis 1991, et en raisonnant à diplôme égal, la qualification des emplois a glissé vers le bas. En 1991 les seules professions supérieures représentaient 85 % des emplois des diplômés, tant des grandes écoles que du troisième cycle universitaire, et un emploi de diplômé du second cycle universitaire sur trois. Toujours en 1991, quatre diplômés du DEUG sur cinq en emploi, occupaient un poste intermédiaire ou supérieur, contre deux titulaires de DUT et BTS sur trois, un bachelier des séries générales sur trois, et un bachelier technologique sur quatre (graphique 13.a). Par la suite, l'effectif des jeunes sortis depuis moins de cinq ans, exerçant une profession supérieure ou intermédiaire (plus de 600 000 en 1992 et 1993), a chuté en mars 1994 (550 000), puis est demeuré faible jusqu'en mars 1997 (moins de 600 000), pour remonter fortement en mars 1998 (près de 670 000). Les diplômés des BTS/DUT et DEUG, comme les bacheliers généraux ont d'ailleurs davantage accès à ces professions en 1998 qu'en 1997.

L'extension des postes non-qualifiés d'employés ou d'ouvriers touche aussi massivement les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire : + 12 points pour les diplômés des CAP/BEP (sur 100 emplois) au cours de la décennie, + 15 points pour les bacheliers des séries générales et + 25 points pour les bacheliers technologiques (graphique 13.b).



## ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE : DÉFINITIONS ET MODES DE CALCUL

**Contrat d'emploi temporaire :** Les emplois temporaires, tels qu'ils peuvent être repérés dans l'enquête Emploi, intègrent quatre grands types de contrat : les missions d'intérim ; les contrats saisonniers ou à durée déterminée ; les emplois de vacataire ou auxiliaire de la fonction publique ; enfin, les stages rémunérés et les contrats d'emploi aidé, dont l'effet est limité dans le temps (contrats d'apprentissage, contrats de qualification, contrats emploi-solidarité, contrats emploi-jeune, etc).

**Durée moyenne des études :** Ou espérance de scolarité, c'est la somme, une année donnée, des taux de scolarisation par années d'âges.

**Emploi aidé :** Emploi faisant l'objet d'aides de l'État : prise en charge des cotisations sociales, financement de formations associées, etc. Les sommes versées au titre de l'emploi aidé sont connues par l'administration, comme le nombre de contrats souscrits. Les statistiques administratives sont disponibles par tranches d'âges. Par ailleurs, les repérages dans l'enquête Emploi sont fragiles, les jeunes (ou les parents qui répondent à leur place) n'ayant pas toujours une connaissance précise des aides dont bénéficie cet emploi.

**Enquête Emploi :** Enquête réalisée en mars de chaque année par l'INSEE auprès d'un échantillon de logements. En absence de l'intéressé (militaire du contingent, etc), un tiers fournit les informations. Le taux de sondage est d'environ 1/300 : les effectifs et les pourcentage estimés sur de petites populations doivent être interprétés avec prudence. Toutes les estimations d'emploi et de chômage fournies dans cette étude se réfèrent aux normes du Bureau International du Travail.

**Génération en âge de sortir :** Effectifs évalués à partir des estimations de population totale de l'INSEE et des âges de sortie fournis, notamment, par l'enquête Emploi. Ainsi, l'effectif de 790 000 jeunes en âge de terminer leurs études en 1997 est la somme des effectifs de la population totale de chaque années d'âges comprises entre 16 et 30 ans (INSEE, estimation de janvier 1997), pondérée par la distribution par années d'âges des sortants de formation initiale de 1997.

**Jeunes :** Les jeunes sont donc définis, dans l'ensemble de cette étude, par la proximité de leur sortie du système éducatif, et non par leur âge. En effet, les niveaux d'études des jeunes définis par la proximité de leur sortie sont représentatifs de ceux des générations, contrairement à ceux des jeunes définis par leurs âges. Ainsi, les jeunes de moins de 25 ans comprennent plus de 8 cohortes de sortants non qualifiés des niveaux VI-Vbis, pour moins de un cohorte de sortants diplômés du supérieur long.

**Jeunes nouveaux embauchés :** Outre les jeunes sortis depuis moins de cinq ans, les étudiants et stagiaires préinsérés sont pris en compte dans l'étude sur les embauches. En revanche, sauf mention particulière, les apprentis en cours de formation initiale ne sont pas pris en compte puisque leur contrat est connoté (temporaire et non-qualifié) et diffère, en général, de leur emploi ultérieur.

**Niveau de formation :** Regroupement des formations mis en oeuvre par le Commissariat général au Plan dans les années soixante, et appliqué, par extension, aux sortants du système éducatif. Les sortants des niveaux I, II et III sont répartis en fonction du niveau de leur diplôme d'enseignement supérieur : licence au minimum pour les I-II, diplôme « bac + 2 » ou diplômes paramédicaux et sociaux post-baccalauréat pour le III. En revanche, les sortants des niveaux IV et V sont regroupés en fonction de la classe atteinte : au moins la terminale pour le IV, au moins une terminale de CAP/BEP ou une seconde pour le V.

Les **non-qualifiés** des niveaux VI et Vbis sont sortis du système éducatif en cours de premier cycle (après une 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, ou une classe pré-professionnelle), ou en cours d'un cycle comparable de l'enseignement spécialisé, ou encore avant l'année terminale d'un second cycle court (4ème et 3ème « préparatoires », 1ère année de CAP, ou seconde professionnelle).

**Nouveaux embauchés :** Individus occupant un emploi et travaillant dans l'entreprise depuis moins de 1 an, d'après la date et le mois d'entrée dans l'entreprise qu'ils déclarent à l'enquête Emploi. Le taux de nouveaux embauchés est le rapport entre le nombre de nouveaux embauchés et le nombre d'actifs (emplois, chômeurs, contingent).

**Phase d'insertion :** La période d'insertion couvre les quatre années succédant à l'année de sortie. Les sortants de 1997 seront donc en phase d'insertion jusqu'en 2001. Pour situer l'insertion des jeunes dans le contexte général de l'emploi, cette étude privilégie les indicateurs conjoncturels : une année déterminée, les conditions d'insertion sont évaluées sur les quatre cohortes de sortants les plus récentes. *Le chômage d'insertion*, par exemple, concerne les enquêtés sortis depuis une à quatre années (ou moins de cinq ans en différence de millésime), soient, en mars 1998 : les sortants de 1994, 1995, 1996 et de 1997.

Les préinsérés travaillent avant la fin de leur formation initiale.

**Coefficient de rétention :** Ce coefficient vaut 1 moins le rapport entre le nombre de sortants (numérateur), et l'effectif des générations en âge de sortir (dénominateur). C'est aussi la différence entre la durée de scolarité l'année « n » et la durée de scolarité l'année « n-1 ».

**Sortants de formation initiale :** La fin de la formation initiale est la première interruption de formation d'au moins un an. Les principes d'estimation et leurs limites sont exposés en détail dans le bilan formation emploi 1996.

Avec l'enquête Emploi de l'INSEE, l'identification du sortant de formation initiale est individuelle : elle repose sur l'âge déclaré de la fin des études, et diverses informations spécifiques sur les apprentis permettant de situer les fins d'apprentissage. Les fins d'apprentissages sont assimilées aux fins d'étude, sous l'hypothèse qu'un apprentissage puisse durer trois ans. En 1996 et 1997, le nombre de sortants de formation initiale est inférieur de plus de 30 000 au nombre de sortants estimé par comparaison des effectifs inscrits. Cet écart disparaît presque entièrement en supposant que l'apprentissage, en extension, ne dure que deux ans.

**La comparaison des effectifs inscrits** dans les établissements d'enseignement (secondaire, supérieur et centres de formation d'apprentis) permet de contrôler les ordres de grandeur fournis par l'enquête Emploi et leurs évolutions (graphique 1). En 1997, la comparaison des inscriptions donne 771 000 sortants, soit : 764 000 entrées dans l'enseignement secondaire à la rentrée 1997-98, auxquelles on a soustrait la variation des effectifs inscrits entre 1996-97 et 1997-98 (- 12 000) ainsi que 5 000 disparitions par décès. La baisse actuelle des reprises d'études rend cet indicateur un peu supérieur à la réalité. Par ailleurs, cet indicateur est sensible aux changements de champ, et l'à-coup de 1992/1993 est dû aux modifications apportées au recensement des effectifs des collèges et lycées.

**Taux de chômage :** Nombre de chômeurs, recherchant activement un emploi et immédiatement disponibles, rapporté au nombre « d'actifs », que sont les personnes occupant un emploi, les jeunes du contingent, ainsi que les chômeurs (définition recommandée par le Bureau International du Travail). Le taux de chômage après une période d'emploi est, pour les personnes déclarant avoir occupé un emploi un an plus tôt, le rapport entre ceux qui sont chômeurs au moment de l'enquête (numérateur) et ceux qui demeurent alors actifs (dénominateur).

Ces « déclassés » semblent donc, pour une part, inhérents aux difficultés de l'économie. La rareté des offres rend les jeunes moins exigeants, et quand bien même le recrutement d'un « sur-diplômé » présenterait un certain danger, les entreprises le préfèrent manifestement à celui de candidats de niveaux de formation plus faibles. Dès lors, prévaut un schéma en cascade : chaque catégorie de diplômés, de la plus haute à la plus

basse, subit une diminution de rémunération et de statut, ce qui fait que les moins diplômés ont les plus grandes difficultés à sortir de la précarité et du chômage.

Jusqu'à présent, toutefois, une part significative des diplômés sont parvenus à occuper un emploi plus conforme à leurs espérances dans la suite de leur carrière. Les « rat-trapages » de qualification sont d'ailleurs plus fréquents en période

de bonne conjoncture (mars 1998, mars 1995), ce qui suggère qu'une reprise durable pourrait conduire à une requalification des emplois.

Claude MINNI  
(DARES)

Pascale POULET-COULIBANDO  
(DP&D).

### Bibliographie

« Bilan formation emploi. Résultats 1996 », *Cahiers de Synthèses*, n° 17, mars 1998, CEREP, DP&D, INSEE.

Freysson L. (1997), « Labour market exclusion of young people : some illustrations of the situation in the European Union », *Network on transition in youth, Workshop*, Dublin, 18-21 septembre.

« Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales », *Économie et Statistique*, n° 283-284, 1995, INSEE.

« Les trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations », 1997, *Économie et Statistique*, n° 304-305, INSEE.

Gubian A., Holcblat N. (1998), « La politique de l'emploi en 1997 », *Premières synthèses*, 98.08-n° 35.2, MES-DARES.

Marchand O., Minni C. (1997), « En mars 1997, un jeune sur neuf était au chômage », *Premières synthèses*, 97.12-n° 52.1, MES-DARES.

Meron M., Minni C. (1996), « L'emploi des jeunes : plus tardif et plus instable qu'il y a vingt ans », *Données sociales*, INSEE.

Minni C., Poulet P. (1997), « Nouveaux enseignements du bilan formation-emploi 1996 », *Éducation et formation*, n° 52, décembre, DP&D.

Poulet P. (1997), « Repères sur l'emploi des jeunes », *Note d'information*, n° 97.09, DEP.

Poulet P. (1996), « Allongement des études et insertion des jeunes : une liaison délicate », *Économie et statistique*, n° 300, INSEE.

Cette étude, menée en commun par la DARES du Ministère de l'emploi et de la solidarité et la Direction de la programmation et du développement (DP&D) du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, est publiée conjointement par ces deux organismes. Outre ce *Premières Synthèses*, elle fera prochainement l'objet de deux « Note d'Information » du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES** sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam GARRIC, Daniel Lepasant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

# T RAVAIL ET EMPLOI

## Études

**Entre salariat et travail indépendant,  
les formes hybrides de mobilisation du travail**

*par Yves Dupuy et Françoise Larré*

**Travail et ordre social : une étude historique  
et juridique des politiques d'insertion par le travail**

*par Christophe Guitton*

**La formation professionnelle continue  
dans les très petites entreprises :  
du devoir à l'obligation**

*par Anne-Chantal Dubernet*

**Le calcul des effectifs, quelques exemples  
dans l'industrie**

*par Laurence Baraldi et Jean-François Troussier*

**Les temps de travail dans les hôpitaux en France  
et au Royaume-Uni, des temporalités emboîtées**

*par Philippe Mossé et James Arrowsmith*

**Les arbitrages entre temps libre et salaire,  
les enseignements d'une enquête  
auprès des salariés de la chimie**

*par Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette, Daniel Verger*

## Notes de lecture

**Régulation et crises du capitalisme, de Michel Aglietta,  
et L'après-fordisme, de Robert Boyer et Jean-Pierre  
Durand, lus par Thomas Coutrot**

**Les comédiens, profession et marché du travail,  
de Catherine Paradeise (avec la collaboration  
de Jacques Charby et François Vourc'h),  
lu par Jean Saglio**

N° 77  
4/98



Ministère de l'emploi  
et de la solidarité  
Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques

Abonnements :

La Documentation Française

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers

Téléphone :  
01.40.15.70.00

Télécopie :  
01.40.15.68.00

<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Vente au numéro :

La librairie de  
la Documentation  
Française

29, quai Voltaire  
75344 Paris Cedex 07

94 F

le numéro

325 F/an

pour 4 numéros